

# « Si l'Etat légalise le BGVAP, on attaque ! »

L'association ADEV de Serge Jover entend bien ne pas se laisser imposer cette installation, qui traite le jus de décharge. Le maire de Villeneuve-Loubet affiche la même détermination

poussières	concentration (mg/mo3)	48,6
	flux (g/h)	283
Durée des essais (h:min)		1:30
Date des essais		08/02/12
Hg	concentration (mg/mo3)	< 0,007
	flux (g/h)	< 0,04
Durée des essais (h:min)		1:30
Date des essais		08/02/12
SO2	concentration (mg/mo3)	386
	flux (g/h)	2240
Durée des essais (h:min)		1:30
Date des essais		08/02/12
HCl	concentration (mg/mo3)	16,2
	flux (g/h)	94



Les relevés datent du 8 février 2012 et trois valeurs dépassent la valeur limite réglementaire sur le BGVAP du site de La Glacière.

(Photos Vincent Rossotti)

Le Coderst – conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques – a examiné vendredi la pertinence de l'implantation de l'unité de valorisation des effluents liquides et gazeux sur le site de La Glacière, à Villeneuve-Loubet, cette décharge entrée en postexploitation, depuis sa fermeture il y a exactement 4 ans.

En clair, il s'agissait de dire si oui ou non le BGVAP, installé par Veolia sans véritable autorisation légale, pourra tout de même fonctionner pour traiter le jus de décharge, le lixiviat, et le biogaz induit par la fermentation des déchets et qui pourra ainsi être transformé en électricité...

## Décision du préfet mais quand ?

Les membres de cette commission, qui n'a de valeur que consultative, ont donc voté, avant la décision finale qui sera prise « très rapidement » par le préfet.

Et, malgré l'avis défavorable donné

par la commissaire enquêtrice, à l'issue de deux mois d'enquête publique, ils ont pour huit d'entre eux donné leur accord au BGVAP – dont l'Etat et le représentant de la CCI – 6 ont voté contre et 5 membres se sont abstenus, dont l'ARS, l'Agence régionale de la Santé.

Le dossier est maintenant dans les mains du préfet. Et, selon le sous-préfet de Grasse, Rachid Bouabane-Schmitt, qui recevait la presse avant-

hier, l'Etat « donnera un avis favorable, car il n'y a pas d'autres choix sur le site ».

Pourtant, Serge Jover, président de l'Association Défense environnement Villeneuve qui entend bien ne pas laisser le BGVAP être légalisé « de force », n'arrive pas à imaginer « que le préfet donne son accord à une telle installation ».

« Ce serait un scandale », estime le militant associatif villeneuvois...

« La DREAL dans le document remis aux membres du coderst auquel j'ai pu assister grâce à l'invitation du préfet, a choisi le BGVAP en expliquant en gros que c'était plus simple car l'appareil était déjà installé », hallucine le président de l'ADEV.

« Il est écrit que la solution BGVAP a été éprouvée ailleurs et qu'elle est respectueuse de l'environnement et de la santé », peste Serge Jover qui ensuite explose : « C'est du foutage de

gueule ! On se demande si l'exploitant et la DREAL ne sont pas de connivence pour ne pas évoquer les résultats des contrôles ».

Documents en main, il argumente : « Il suffisait juste de regarder le bilan d'activité 2012. Au premier trimestre, les valeurs de rejets sont "Non conformes" pour le soufre, l'acide chlorhydrique et les poussières ! ».

Ce qui est encore plus incroyable, selon le président de l'ADEV, c'est que Jérôme Kester, le représentant de Veolia présent au Coderst « a soutenu qu'il n'y avait eu aucun dépassement de soufre depuis l'installation de l'appareil de désulfuration. Or il a été installé en 2011 ! C'est donc faux. Et aucune "fiche incident" n'a été transmise à ce sujet ».

Alors, « si malgré l'avis défavorable, les dépassements, l'Etat donne son feu vert au BGVAP alors on attaquera la décision et on n'exclut pas non plus des actions sur le terrain », prévient Serge Jover, « car c'est inadmissible ».

STÉPHANIE GASIGLIA  
sgasiglia@nicematin.fr

## Richard Camou « déterminé » !

« Depuis le début nous sommes contre le BGVAP, qui je le rappelle a été installé en toute illégalité et je ne comprendrais pas comment une autorité supérieure de l'Etat pourrait passer au-dessus de la légalité alors qu'il n'y a aucun intérêt général mais que des intérêts financiers pour l'exploitant »... Pour Richard Camou, le maire de Villeneuve, c'est une évidence : « Le BGVAP en milieu urbain, c'est prendre un risque pour la santé publique ». Il met en avant, lui aussi, au même titre que les associations, l'avis défavorable rendu par la commissaire enquêtrice : « Je le

rappelle un avis sans réserve ! Je ne vois pas comment on peut s'asseoir sur cet avis et dire qu'elle n'a rien compris ! Que le Coderst vote pour, les bras m'en tombent et que les élus s'abstiennent je dis bravo la solidarité ! Je suis effaré qu'on en soit là on donne caution à un grand groupe ». Alors Richard Camou, prévient, « Je vais prendre contact avec le milieu associatif si eux aussi ils trouvent cela intolérable, comme moi, comme nous, alors on attaquera, j'accompagnerai leur démarche. C'est un vrai combat et nous serons dans la même détermination ».